

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze septembre à 17 h 15, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mmes Magali GARRIC – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – M. Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - MM. Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Mmes Marie-Emilie BOTELLA – Maryline SALVAN.

**Procurations : M. Jean-Pierre BALDIT à M. Jean-Pierre AUGIER,
Mme Mathilde KART-BENTRARI à Mme Michèle MACALUSO,
Mme Marine FARBOS à Michèle JOSEPH-EDMOND,
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,
M. Lionel AULANIER à Mme Marie-Emilie BOTELLA,
M. Robert GREVEN à Mme Maryline SALVAN.**

Absente excusée : Mme Nadine BONTEMPS.

Absents : Mme Laurianne VINCENT – M. Ambdillah BACAR.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Maxime GAILLAC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Ressources Humaines – Créations de Postes.

Madame la Maire expose à l'Assemblée qu'afin de pouvoir répondre aux besoins en matière d'organisation des services et de gestion des ressources humaines, il convient de créer un poste administratif de catégorie B dans le cadre d'emploi des **Rédacteurs territoriaux** (Rédacteur, Rédacteur principal 1^e classe, Rédacteur principal 2^e classe).

Madame la Maire expose ensuite que dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité, il y a lieu d'encourager la valeur professionnelle des Agents, c'est pourquoi il convient de créer un poste d'**Adjoint administratif de 2^e classe**.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- 1 création de poste de **Rédacteur territorial principal de 1^e classe** ;
- 1 création de poste d'**Adjoint Administratif de 2^e classe**.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **17 septembre 2025**.
Publiée ou Notifiée le **17 septembre 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,


Maxime GAILLAC



Pour extrait conforme,

La Maire,


Christine TEULIER